



MUNICIPALITE DE SONVILIER

Place du Collège 1 2615 Sonvilier

FAC
24 mai 2024

Elimination des déchets ménagers

Depuis la mise en service des conteneurs semi-enterrés et de l'Ecopoint, la majorité de la population se conforme aux directives de tri et de dépôt des déchets. Le Conseil communal se réjouit de cette bonne collaboration et en remercie les citoyens.

Toutefois, depuis quelques semaines, les Autorités constatent avec regret que des citoyens ne coopèrent pas lors de l'élimination de leurs déchets, soit en déposant des sacs non taxés, des déchets sans sac en vrac ou d'autres déchets non acceptés.

Les contrevenants seront évidemment dénoncés et amendés. Au vu des coûts supplémentaires induits par l'interventions de la voirie, le Conseil communal devra se pencher sur la mise en place d'autres mesures complémentaires de surveillance, qui engendreront malheureusement également des frais supplémentaires à charge du compte des déchets, frais qui sont supportés par tous les citoyens.

Afin de remédier à ces éliminations illicites, le Conseil communal compte sur la collaboration de chacune et chacun.

Sonvilier, 24 mai 2024

Conseil communal

